

**COMMENT LES ALPES-
MARITIMES PEUVENT
CONTRIBUER A LA POURSUITE
D'UN PROJET EUROPEEN
(1792-2005) ?
UNE QUESTION A L'HISTOIRE**

Thierry COUZIN

Docteur en Histoire de l'Université de Nice-Sophia-Antipolis

« La Côte d'Azur n'est ni une région historique, ni une région naturelle. Elle ne coïncide ni avec le comté de Nice ni avec le littoral méditerranéen stricto sensu. C'est une région thématique »¹. Son appellation contrôlée que l'on doit à Stephen Liegeard fut tardive. Un tel thème a pu inspirer de beaux textes de Raoul Mille et Louis Nucera à Max Gallo pour ne citer que trois auteurs. Essentiellement c'est la tradition de l'accueil qui prédomine. Assurément le tourisme qui s'imposa dès les années 1770 possédait une dimension cosmopolite. Au temps des congés payés le tourisme de masse se fit plus hexagonal. On peut dater du second XIXe siècle avec le développement touristique l'origine de l'expression tenace « descendre sur la Côte » pour dire tout simplement que l'on part en congés au bord de la mer sans que ce littoral ne soit jamais bien délimité dans sa longueur comme dans son épaisseur². Bien avant cela pourtant les princes de la Maison de Savoie séjournait régulièrement à Nice. Charles-Félix y vint de nombreuses fois et sa statue érigée en 1828 devant l'actuel monument aux morts doit à des esprits échauffés par la suppression du port franc en 1851³ le fait d'y avoir perdu son index tendu vers le port et Charles-Albert malgré la défaite de Novare séjournait à Nice avant son exil au Portugal. Pour tout dire, à la rigueur, l'homme de néandertal a trouvé refuge déjà vers 400 000 ans avant J.C. d'après la première empreinte retrouvée sur le site archéologique préhistorique de *Terra Amata*⁴. Quant aux habitants de ces contrées l'époque moderne leur réserva une place de choix comme zone de transit des armées ce qui pour le moins joua sur les sensibilités⁵. Réduire les autres à soi-même tel peut être un mode de communication finalement assez généralisé⁶, mais les chamailleries et disputes qui se passent ensemble, éventuellement, donc elles peuvent être un marqueur de cohésion collective.

• Echelle réduite et pulsations

De l'identité niçoise il en a déjà été question⁷ et de manière suffisamment convaincante pour écarter ce que d'aucuns ont appelé le folklore culturel sans en dater l'émergence⁸. Le fait que le terme de *lingua d'oco* soit employé par Dante Alighieri vers 1294 pour désigner des parlers italiens et le provençal⁹, ou encore qu'en 1484 il fallait pour adhérer à la Confraternité des pénitents noirs de la Miséricorde décliner si son idiome était d'oc ou pas¹⁰, et encore que la transaction rédigée par le notaire Debassis pour des affaires maritimes internationales conduisant un navire niçois d'Hyères, Marseille et Aigues-Mortes vers les îles Canaries puis à destination de Venise avec son chargement de sucre, le fut en langue d'oc¹¹,

¹ Marc Boyer, « Propos introductifs », dans Histoire du travail dans l'hôtellerie et la restauration sur la Côte d'Azur au XXe siècle, Colloque, dans *Recherches Régionales*, 2008, 189, p.6.

² Bruno Berthier, « Nice : *terra incognita* », dans *Du Comté de Nice aux Alpes-Maritimes. Les représentations d'un espace politique et culturel dans l'histoire*, Colloque, Nice, 2000, pp. 103-109.

³ Olivier Vernier, « La Restauration sarde 1814-1848 », dans *Nouvelle Histoire de Nice*, Alain Ruggiero (dir.), Toulouse, 2006, p. 164.

⁴ José Gentil Da Silva, « Les Alpes-Maritimes, ce carrefour méditerranéen, ce ferment pour l'Europe, une chance pour la France », dans *Mélanges Paul Gonnet*, Nice, 1989, pp. 192-193.

⁵ Henri Costamagna, « Les guerres et leurs conséquences dans le comté de Nice au XVIIIe siècle », dans *Cahiers de la Méditerranée*, 1973, 6, pp. 72-93.

⁶ Giorgio Rumi, « Unità e particolarismi nel progetto Europa », *Fondazione Rui. Rivista di cultura universitaria*, 1991, 47.

⁷ Hervé Barelli, Roger Rocca, *Histoire de l'identité niçoise*, Nice, 1995.

⁸ Pierre Bourdieu, « L'identité et la représentation. Eléments pour une réflexion critique sur l'idée de région », dans *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1980, 35, pp.63-72.

⁹ Dante Alighieri, *Vita Nova*, Luca Carlo Rossi (ed.), Milano, 1999, p. 136

¹⁰ Giuseppe Brès, *Considerazioni sul dialetto nizzardo. Suggestione per la sua riforma. Documenti inediti del XVIe secolo*, Nizza, 1906, p. 19

¹¹ *Ibid.*, pp. 46-48.

enfin il faut signaler la rédaction de la comptabilité en provençal d'un médecin à Vence également au début du XVI^e siècle¹².

L'apparition de l'imprimerie va au XVI^e siècle déterminer deux mouvements. D'une part le développement des langues vernaculaires au détriment du latin, d'autre part la réduction de l'écart entre la prononciation et la graphie. La fixation de l'orthographe et la floraison des grammaires ont établi des règles définitives qui favorisèrent les langues des Etats face à des idiomes dès lors relégués au rang de dialectes. Ainsi en Provence l'édit de Villers-Cotterêts de François 1^{er} imposa en 1539 l'usage exclusif du français dans tous les actes officiels. Pourtant encore en 1598 la *nazione* des commerçants niçois dont le fonctionnement était réglé par la municipalité demeurait à Marseille et à Alicante¹³. Il s'agissait bien sûr d'une persistance de la nation au sens médiéval elle-même une construction du XIII^e siècle soit une étape dans la formation d'ensembles avec leur conscience d'appartenir à une *universitas* en l'occurrence professionnelle¹⁴.

En Piémont au XVII^e siècle les mécanismes de solidarités et de conflits entre communautés introduisaient en effet une réciprocité entre égaux relativement indépendante du volume des transactions qui était susceptible d'altérer le prix juste fixé par l'échange libéral¹⁵. Au siècle suivant, en Piémont toujours, les capitaux disponibles avaient été aux mains des « genevois » suivant le terme générique qui désignait certes des protestants mais aussi des catholiques et des juifs recensés comme marchands mais, était-il précisé, qui ne tenaient pas *bottega* mais *scagno*, autrement dit, qui avaient une activité de banquier. La fortune des Lullin durant tout le XVIII^e siècle provenait outre des opérations de changes et de prêts, du commerce de la soie, entreprise de messagerie hebdomadaire florissante entre Turin et Genève par le col du Grand Saint-Bernard, avant de s'engager sous Napoléon dans les fournitures aux armées¹⁶. Dans le comté de Nice à la fin du XVII^e siècle les 400 livres d'indemnités payées annuellement en or aux syndics par la ville de Nice en dédommagements des frais engagés pour son approvisionnement en grains¹⁷ avaient été accompagnées par l'endettement des communautés à l'égard de créanciers qui profitaient de la monétisation de la fiscalité au cours officiel de la livre d'argent pour s'anoblir au service du Prince¹⁸. La mise sur le marché des droits de bandite exprimait les tensions qui pesaient alors sur la propriété foncière. L'aliénation de ces revenus par les communautés de Lucéram en 1630, Utelle en 1638 ou encore Coaraze en 1652, comme ailleurs le rachat à leurs bénéficiaires privés, par exemple à La Turbie en 1655¹⁹, témoignaient d'une réduction forcée de l'autoconsommation paysanne. Le fonctionnement des conseils apporte également des éléments sur la gestion des ressources communautaires.

¹² André Compan, « Le livre de raison de Jorgi Senhoret », dans *Recherches Régionales*, 2005, 178, pp. 1-5.

¹³ Giuseppe Brès, *Note d'archivio*, Nizza 1919.

¹⁴ Jenö Szucs, « Sur le concept de nation. Réflexions sur la théorie politique médiévale », dans *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1986, 64, pp. 51-62.

¹⁵ Giovanni Levi, *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII^e siècle*, Paris, 1989, pp. 122-125.

¹⁶ Rosalba Davico, « La banque « protestante » à Turin dans la première moitié du XVIII^e siècle », dans *Cahiers de la Méditerranée*, Journées d'études Bendor, 1981, pp. 171-177.

¹⁷ José Gentil Da Silva, « A propos de Nice : dépréciation de la monnaie courante et protection des patrimoines (XVI^e-XVIII^e siècles) », dans *Annales de la faculté des lettres et sciences humaines de Nice*, 1978, 19, pp. 122-125.

¹⁸ Paul Canestrier, « L'inféodation des Communes du Comté de Nice à la fin du XVII^e siècle », dans *Nice-Historique*, 1944, 3, pp. 91-101.

¹⁹ Paul-Louis Malausséna, « Pratiques agro-pastorales : les droits de bandite dans l'ancien comté de Nice », dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1998, 1, pp. 143-153.

A Saint-Léger par exemple l'affaire de l'usage des pâtures limitrophes avec Entrevaux dans le royaume de France en 1772 donna lieu à des plaintes²⁰ qui aidèrent à la matérialisation naturelle de la frontière à un niveau de relations autres que celui de son bornage effectué lors du traité de Turin de 1760²¹. D'après les registres paroissiaux rédigés en français, à Saint-Léger la taille moyenne des ménages oscillait autour de quatre individus entre 1773 et 1790. L'administration sarde avait réclamé des dénombrements aux syndics en 1773 et en 1790. A Saint-Léger les *consegne* estimaient à 30 le nombre d'émigrants dont la destination demeurait inconnue du syndic. Ainsi l'équivalent de dix familles en moins de vingt ans dans une communauté qui en comptaient une trentaine quittèrent le village. Parmi ceux-ci on trouvait 6 membres de la famille Lions qui était originaire d'Entraunes²². Or cette même famille apparut cette fois à Guillaumes particulièrement résistante au renouvellement des élus durant la période de la Révolution française²³. Cette grappe de villages, étant passée sous la domination sarde en 1760, demeura de par l'emploi de sa langue ce qu'on a pu appeler la « France rustique » jusqu'en 1860²⁴.

Sur ce point on peut toujours rappeler qu'en amont du haut-Var, aux confins français du Val d'Entraunes, joint par un chemin muletier au passage du col de la Cayolle, à Barcelonnette, l'installation d'un bureau de poste attendit 1749. On y discuta d'une liaison Digne-Turin, mais la servitude militaire s'imposa jusqu'au début des travaux du fort de Tounoux en 1843 pour verrouiller la vallée de l'Ubaye²⁵. En sa phase initiale, la création de la colonie des « Barcelonnettes » au Mexique dès 1821 reproduisait de façon idéalisée la vie villageoise qu'ils avaient dû quitter et témoignait ainsi du caractère forcé de leur départ²⁶. Un bilan dressé en 1842 indique que sur les 87 localités de la province de Nice 93% tenaient les pâturages en possession commune, 47% bénéficient de la boucherie, 45% entretiennent des moulins et 31% utilisent des pressoirs. Coaraze qui tenait du pastoralisme 100% de ses recettes en 1754 voit celles-ci réduites à 70% en 1838²⁷. En 1835 cette paroisse obtient la gestion des biens jusqu'alors concédés au Domaine royal. Or l'application des élections prévue par le *Statuto* en avril 1848 se faisant dans le cadre provincial on a pu observer à propos de Coaraze une querelle de compétence administrative entre l'échelon de la communauté et celle de l'intendance qui finit par être portée devant la juridiction du magistrat d'appel de Nice. Face à ce type de résistance à la pénétration de ses institutions nouvelles le ministère de l'intérieur réagit par un surcroît de centralisation des pratiques en fournissant le 8 juin 1848 un formulaire type valable dans toutes les circonscriptions du royaume²⁸. Dans le pays niçois la propension à s'ériger en *communitas* de peuplement est déjà observable d'après les chartes villageoises à Saorge dès 1092, dans le Val d'Entraunes en 1285 ou encore à La

²⁰ Dominique Vignau, « DV-Délib » : essai d'informatisation des délibérations du Conseil de communauté de Saint-Léger (1747-1793) », dans *Cahiers de la Méditerranée*, 1996, 53, pp. 62-65.

²¹ Luc Thévenon, *Frontière du comté de Nice. A la recherche des bornes perdues sur l'ancienne limite des royaumes de France et de Piémont-Sardaigne*, Nice, 2005.

²² Dominique Vignau, *Le traitement informatisé des données historiques. Un cas général : la démographie historique niçoise*, Nice, 1990, pp. 9-13, 23-24, 77-79 et 82.

²³ Henri Costamagna, « Du Comté de Nice aux Alpes-Maritimes : l'office d'intendance et l'évolution des communautés », dans *Du Comté de Nice aux Alpes-Maritimes. Les représentations d'un espace politique et culturel dans l'histoire*, Colloque, Nice, 2000, pp. 57-60.

²⁴ Denis Andreis, « La Restauration sarde dans la « France rustique » : Saint-Martin d'Entraunes de 1814 à 1860 », dans *Recherches Régionales*, 2001, 158, pp. 93-102.

²⁵ Jean-François Delenat, *Les hommes et la route en Ubaye*, Barcelonnette, 1992, pp. 6-11.

²⁶ Patrice Gouy, *Pérégrinations des « Barcelonnettes » au Mexique*, Grenoble, 1980, pp. 109-110.

²⁷ Henri Costamagna, « Communautés et pouvoir central dans la province de Nice durant la Restauration sarde (1814-1848) » dans *Ombre e luci della Restaurazione. Trasformazioni e continuità istituzionali nei territori del Regno di Sardegna*, Convegno, Roma, 1997, p. 357.

²⁸ Thierry Couzin, Le renouvellement d'une identité de frontière. Les effets des bouleversements internationaux sur la notabilité dans le comté de Nice : 1792, 1848, 1870 », *Cahiers de la Méditerranée*, 2007, 74, p.159-160.

Turbie en 1331 et à Eze en 1414. C'est donc la propriété commune qui faisait le lien primordial de l'association, révélait la solidarité entre les habitants et présidait aux plus anciennes institutions. L'expression collective des communautés dans les Etats de Terre-Neuve de Provence ne disparut qu'en 1536²⁹. A l'époque de la Restauration l'immigration des notaires et des médecins vers la ville ne laisse pas d'interroger sur la perte d'activité économique de ces villages³⁰ résultant respectivement d'une ankylose du volume des transactions privées et d'un amenuisement du nombre d'hommes³¹. L'absence de bourgs proprement dit³² dans cet espace montagnard semble être un indicateur du fait que la centralisation reposait sur l'unique centre urbain.

Un bref regard sur le marché niçois en 1848 révèle que les délibérations municipales étaient connues du public par un fonctionnaire de la ville chargée d'annoncer les nouvelles au son de la trompette et rythmait le temps propre du *macello* c'est-à-dire de la boucherie qui était un privilège communal³³. Pour s'en tenir aux biens de première nécessité il est certain que le contrôle des subsistances par la collectivité restreinte du village dérivait du rapport entre l'autoconsommation et le marché. Assez généralement au XVIIIe siècle la question des grains était réglée par un dispositif de sécurité gouvernemental à la fois par le contrôle mercantiliste des importations et exportations et par une administration de l'annone chargée de réguler les réserves résultant des surplus en période de pénurie³⁴.

Dans la Ligurie rurale le cas des formes d'un habitat en pierre sèche proprement méditerranéen en relation avec la production locale des matériaux et l'attribution, en relation avec la production locale des matériaux celle par exemple des communaux, de l'usage à la propriété délocalisée de quelques communautés ligures encaissées le long du torrent Sori sur la Riviera du Levant, témoigne du mouvement d'une économie de subsistance vers des relations plus spécialisées. L'existence d'un marché plus étendu hors de la *pieve* prend sa source au XVIIe siècle pour s'affirmer au XIXe siècle. L'appropriation de l'espace comme unité micro-régionale est indiquée par les formes dialectales de la toponymie³⁵. A Gênes à la fin du XVIIIe siècle l'annone concernait non seulement les grains, mais aussi le sel, le vin et l'huile, et la boucherie était distinguée suivant que son établissement était intra-muros ou hors les murs et surtout suivant la nature de la viande : bœuf, veau, vache, porc, volaille³⁶. Autre trait comparable avec Nice, la présence des confréries. La bienfaisance à Nice relevait traditionnellement de la compétence des confraternités, pénitents noirs de la Miséricorde et pénitents blancs de Sainte-Croix. Par le passé les Savoie s'étaient déjà préoccupés de limiter à quatre le nombre de confrères au sein du Conseil communal.³⁷ Pourtant les Pénitents rassemblaient encore dans leurs confréries, d'après la comparaison des chiffres de peuplement de l'abbé Bonifacy en 1806, environ 20% des habitants et parfois jusqu'à la moitié de la

²⁹ Henri Costamagna, « Communautés et pouvoir central : du comté de Nice au département des Alpes-Maritimes (1700-1800) », dans *Dal trono all'albero della libertà. Trasformazioni et continuità istituzionali nei territori del Regno di Sardegna*, Convegno, Roma, 1991, pp. 421-425.

³⁰ Alain Ruggiero, « Aspects de l'économie niçoise 1814-1860 », dans *Annales de la faculté des lettres et sciences humaines de Nice*, 1975, 25, p. 30.

³¹ José Gentil Da Silva, « Réflexions sur l'histoire des migrations dans l'Europe continentale (XVI-XVIIIe siècle) », dans *Cahiers de la Méditerranée*, 1973, 2, pp. 178-179.

³² Fernand Braudel, *L'identité de la France. Vol. I : Espace et histoire*, Paris, 1986, pp. 141-145.

³³ Thierry Couzin, « L'Etat piémontais et l'ordre urbain au temps de Charles-Albert. L'exemple de l'assemblée consulaire du 4 mai 1848 à Nice », dans *Recherches Régionales*, 2007, 186, p.78.

³⁴ Michel Foucault, op. cit., pp. 57-118.

³⁵ Sara De Maestri, Diego Moreno, « Contributo alla storia della costruzione a secco nella Liguria rurale », dans *Archeologia Medievale*, 1980, VII, pp. 319-341.

³⁶ Edoardo Grendi, « I macellai e la città », dans *In altri termini. Etnografia e storia di una società d'antico regime*, Milano, 2004, pp. 201-227.

³⁷ Françoise Hildesheimer, *Histoire des diocèses de Nice et Monaco*, Paris, 1984, p. 105.

population globale d'un village comme dans le cas de Belvédère et de Lantosque³⁸. On peut penser qu'ils demeurent dans la consistance actuelle de la notion de pays après la phase de l'exode rural ainsi à propos du village de Sigale³⁹. A Gênes, la *casaccia*, à la fois lieu de réunions et association de confraternités, est une forme de dévotion qui naquit dès la fin du XIIIe siècle. Ce phénomène de sociabilité s'inscrivit entre 1460 et 1582 dans l'opposition politique entre les *nobiles* assemblés autour de l'église San Lorenzo et les *populares* dans les quartiers périphériques. Au XVIIe siècle les Jésuites s'y infiltrèrent, ils firent progresser la piété tridentine dans la grande cité ligure tandis que les confraternités devinrent le plus souvent organisées par métiers. A l'intérieur des mailles de ce tissu social, *alberghi* et pratique des chefs de maisons se perpétuèrent dans la mesure où ces groupes de laïcs s'accumulèrent dans la durée plutôt que de s'exclure. Entre la fin du XVIIIe siècle et la première décennie de XIXe siècle ces associations tendirent à être démantelées par le pouvoir pour des raisons à la fois juridictionnelles et économiques au bénéfice des paroisses. Après la résurgence qui suivit la fin de la période française, Charles-Albert supprima finalement la *casaccia* en 1835⁴⁰. Ces renseignements éparses sont autant de témoignages sur la vivacité d'une culture urbaine fortement liée aux activités du bassin occidental de la Méditerranée.

Si l'on tient, comme Jules Michelet, à penser la Révolution française comme le plus grand événement de l'Histoire universelle depuis la fondation du christianisme⁴¹ alors il faut se pencher sur le moment où celle-ci prit contact avec les populations parmi les régions limitrophes. La République de Gênes fut seule parmi les pays de frontière, après l'entrée en guerre des Français, à vouloir garder sa neutralité avec laquelle elle continua de bonnes affaires. Principalement la Riviera du Ponant était coïncée, comme point stratégique fondamental et avec les parties en guerre. Le pas fut franchi en avril 1794 lorsque les troupes françaises sous le commandement du général Dumerbion occupèrent toute la côte de Vintimille à Savone et avancèrent dans les principales vallées d'accès avec le Piémont, Roya, Argentina, Impero, Arroscia. Après le 27 juillet 1794, moment qui à Paris renversa le Comité de Salut Public, la guerre ne s'arrêta pas ni l'occupation de la Ligurie occidentale. Au contraire l'épopée de l'armée d'Italie prit cet espace comme banc d'essai à l'administration napoléonienne avant la création de République Cispadane puis Cisalpine. Malgré son traité d'alliance avec la France la République de Gênes fut instituée par Bonaparte en juin 1797 et devait se régénérer en République Ligure avec une constitution calquée sur celle de la France de 1795. Ceci ne se fit pas sans oppositions puisque traditionnellement le Ponant avec San Remo pour chef-lieu se satisfaisait d'appartenir à l'ensemble Génois dans la mesure où il laissait une certaine autonomie aux communautés. Inversement la nouvelle démocratie était plus exigeante en matière fiscale qui étouffait le commerce de cabotage préexistant avec le comté de Nice et la Provence⁴². En pénétrant plus profondément dans la péninsule italique, l'enseignement de l'histoire fut avant la Révolution française réservé à la seule Université à l'exception certes de la Lombardie autrichienne où elle fut introduite dans l'enseignement primaire en 1774. Avec la législation française cette discipline fut étendue au niveau secondaire de l'école en 1795 mais c'est surtout sous le régime napoléonien que le programme en fut précisé. Ainsi par le décret du 10 décembre 1802 il contenait : a) Des

³⁸ Marie-Hélène Froeschle-Chopard, « Les Pénitents de Provence orientale au XVIIIe siècle », dans *Pénitents des Alpes-Maritimes*, Luc Thévenon (dir.), Nice, 1981, pp. 24-25.

³⁹ Michelle Ducerisier, « La parole et la fête : maintien et reconstruction d'une identité agraire menacée », dans *Cahiers de la Méditerranée*, 2007, 74, pp. 139-149.

⁴⁰ Edoardo Grendi, « Le confraternite urbane nell'età moderna : l'esempio genovese », dans *In altri termini*, op. cit., pp. 45-110.

⁴¹ Jules Michelet, *Histoire de la Révolution française*, 4 volumes, Paris, 1952.

⁴² Giovanni Assereto, « La Liguria occidentale al tempo di Napoleone », dans *Bagliori d'Europa. Sanremo e Napoleone nel bicentenario dell'annessione all'Impero (1805-2005)*, Luca Fucini (a cura di), Ventimiglia, 2005, pp. 20-24.

éléments de la chronologie et de l'histoire ancienne, b) L'histoire générale jusqu'à la fondation de l'Empire français, avec la mythologie et les croyances des divers peuples aux différentes époques, c) L'histoire de France. Elle était donc destinée à fournir les bases des valeurs de la liberté et de la laïcité. Cependant en 1808 avec la création du Lycée qui était le sommet de l'œuvre napoléonienne dans le domaine de l'enseignement, l'histoire prit nettement une fonction d'éducation civique⁴³. Ce n'est qu'avec la progressive prise en mains du comté de Nice, dans lequel avant l'arrivée des Français l'enseignement tenait pour une partie importante, à l'enseignement religieux⁴⁴, et plus décisivement avec la départementalisation du Piémont, que fut introduit par un règlement du 5 janvier 1802 l'enseignement de la langue française dans les écoles primaires. En voici l'introduction : « La langue française est depuis longtemps la langue presque universelle de l'Europe.(...). Elle égale les autres pour la force et l'élégance, et les surpasse pour la précision et la clarté et l'évidence de l'expression. Elle est la langue de la vérité. Cette langue précieuse va devenir la langue maternelle de la 27^{ème} division, où elle est déjà assez répandue pour être celle des hommes instruits, des commerçants, de tous ceux qui ont reçu une éducation un peu soignée, et même de tous les habitants de certains arrondissements »⁴⁵.

On peut également parler à propos des Alpes-Maritimes d'une invention de la tradition telle qu'elle s'impose au lendemain de la rupture de la Révolution française⁴⁶ c'est-à-dire du processus de folklorisation de la langue niçoise qui ne devint seulement que dans le dernier tiers du XIXe siècle un enjeu identitaire avec la volonté d'en retrouver l'orthographe primitive dans une population montagnarde supposée originelle⁴⁷. Or, on sait désormais qu'il est encore impossible aujourd'hui de conclure sur la diffusion des langues indo-européennes, que la diversité génétique témoigne en faveur de caractères hérités à 80% du paléolithique, et que la diffusion de l'agriculture et de l'élevage graduellement du Proche-Orient vers la Méditerranée occidentale puis le nord de l'Europe soit une question controversée⁴⁸. Dans la montagne du mont Bego et la vallée des Merveilles des gravures témoignent de la présence du néolithique entre 2500 et 1700 av. J.C sur lesquelles Emile Rivière attira l'attention du monde scientifique à la fin du XVIIIe siècle⁴⁹. A la suite d'Emile Littré les travaux sur l'idiome originel appartiennent donc également au positivisme. Reste que le néolithique qui s'accompagne de la sédentarisation, d'une ébauche de division du travail, et d'une religion soumise à des rites sanctuarisés, s'est propagée non de façon continue mais par les échanges maritimes qui ont essaimé, formant du nord au sud du bassin de la Méditerranée des alvéoles éparses⁵⁰. Ce processus de civilisation rejoint de toute façon la mémoire, celle de chacun, d'une famille, d'un groupe social, de villages, de toute la génération si on entend par ce terme le nom d'humanité que Jésus lui a donné lors de sa passion⁵¹. Plus généralement les zones de contacts, linguistiques, religieux, politiques, économiques, posent le problème des relations

⁴³ Anna Ascenzi, *Tra educazione etico-civile e costruzione dell'identità nazionale. L'insegnamento della storia nelle scuole italiane dell'Ottocento*, Milano, 2004, pp. 11-13.

⁴⁴ Daniel Feliciangeli, « Substrat éducatif dans le comté de Nice à l'arrivée des Français en 1792 », dans *Historical Reflections/Réflexions Historiques*, 1980, 2-3, pp. 85-93.

⁴⁵ Maria Cristina Morandini, *Scuola e nazione. Maestri e istruzione popolare nella costruzione dello Stato unitario (1848-1861)*, Milano, 2003, p. 5.

⁴⁶ Eric J. Hobsbawm, Terence Rangers, *The Invention of Tradition*, Cambridge, 1983, pp. 1-14.

⁴⁷ A. L. Sardou, *L'idiome niçois. Ses origines, son passé, son état présent*, Nice, 1877, pp. 10 et 59-60.

⁴⁸ Tomaso Di Fraia, « La diffusion des cultures et des langues pendant la préhistoire : quels rapports entre archéologie, linguistique et génétique », dans *La notion de mobilité dans les sociétés préhistoriques*, José Gomez de Soto (dir.), 130^{ème} Congrès national de sociétés historiques et scientifiques, La Rochelle, 2005, Paris, 2007, pp. 81-90.

⁴⁹ Thierry Serres, « Le mont Bego et la vallée des Merveilles », dans *Clio*, 2007, 3 p.

⁵⁰ Fernand Braudel, *Les mémoires de la Méditerranée. Préhistoire et antiquité*, Paris, 1988, pp. 56-67.

⁵¹ René Girard, *Des choses cachées depuis la fondation du monde*, Paris, 1978, pp. 215-265.

entre les peuples et de la périodisation en histoire⁵². La réflexion étant elle-même susceptible de mutations il s'agit d'en saisir la concordance avec les développements de l'Histoire. La coupure épistémologique est à la fois signe et concept et ainsi simultanément l'événement et sa prospective. Les innovations réussies qu'on appelle révolution constituent le départ de nouvelles structures⁵³. On peut considérer que l'article I.52 du Traité constitutionnel allait dans ce sens en matière de droit international puisqu'il stipulait, d'une part que l'Union respecte et ne préjuge pas du statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les églises et les associations ou communautés religieuses dans les Etats membres, d'autre part que l'Union respecte également, toujours en vertu du droit national, les organisations philosophiques et non confessionnelles⁵⁴.

Le phénomène de la métropolisation renouvelle de nos jours le cosmopolitisme méditerranéen de l'ère pré-industrielle⁵⁵. Il participe au renouvellement de la convergence d'éléments divers, le milieu géographique et son contenu culturel, la projection administrative et l'individualisation politique qui distinguent l'espace du territoire⁵⁶. Celui-ci ne prit cependant une valeur fonctionnelle qu'au XVIIIe siècle avec son art de gouverner consistant dans le branchement de la raison d'Etat avec le marché comme lieu de production de norme juridique et pratique sociale⁵⁷. La dynamique du capitalisme poussait alors l'Angleterre à se constituer un marché national à partir duquel elle put lancer son commerce au risque de la concurrence internationale⁵⁸. Il y a donc contradiction fondamentale ou plutôt distorsion des rythmes d'évolution entre l'étatisation et le développement économique. L'expression administrative de cette dualité, la centralisation, se reflète dans des choix politiques. Du *regolamento dei pubblici* de 1775 à l'édit du 29 novembre 1847, de la départementalisation du 31 décembre 1792 à la loi du 7 octobre 1848, deux chronologies se recouvrent et s'opposent. La solution piémontaise échoue contre la Révolution qui s'impose par une externalisation des conflits créatrice de territoires qui rompent avec les équilibres communautaires⁵⁹. La réalité des corps s'inscrivant désormais dans le cadre général de la structure des classes il y a maintien de l'ancien lien social à l'intérieur de la logique moderne des conflits. Le temps d'un siècle, les relations élémentaires dans le cadre de la province de Nice peuvent apparaître comme une tentative de conciliation d'un double mouvement : la parcellisation⁶⁰ et la capacité à fédérer les énergies. Autrement dit il faudra parler de l'atomisation des communautés de base qu'étaient les corps dans ces pays méditerranéens caractérisés par la fragmentation des espaces⁶¹ et de leur intégration à la généralisation de relations qui tendait à imposer de nouvelles classifications opérant, par l'adoption d'une

⁵² Salvatore Bono, « Sulla storia della regione mediterranea », dans *Mediterranea. Ricerche Storiche*, 2005, 5, pp. 409-418.

⁵³ Krzysztof Pomian, « L'histoire des structures », dans *La nouvelle histoire*, Jacques Le Goff (dir.), Paris, 1988, pp. 131-134.

⁵⁴ *Traité établissant une constitution pour l'Europe*, Paris, 2005, p. 19.

⁵⁵ Robert Escallier, « Le cosmopolitisme méditerranéen. Réflexions et interrogations », dans *Cahiers de la Méditerranée*, 2003, 67.

⁵⁶ Jean-Baptiste Pisano, « De l'espace au territoire. Le comté de Nice entre altérité et identité », dans *Histoire des Alpes*, 2001, 6, pp. 71-85.

⁵⁷ Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population*, Paris, 2004, pp. 31-56.

⁵⁸ Fernand Braudel, *La dynamique du capitalisme*, Paris, 1985, pp. 81-121.

⁵⁹ Thierry Couzin, « L'Etat piémontais et l'ordre urbain au temps de Charles-Albert. L'exemple de l'assemblée consulaire du 4 mai 1848 à Nice », dans *Recherches Régionales*, op. cit., pp. 73-82.

⁶⁰ Immanuel Wallerstein, « L'Occident, le capitalisme et le système monde moderne », dans *Sociologie et Sociétés*, 1990, 1, pp. 15-52.

⁶¹ Fernando Medeiros, « Espaces ruraux et dynamiques sociales en Europe du Sud », dans *Annales E.S.C.*, 1988, 5, pp. 1081-1107.

chaîne de causalité, la naturalisation de l'économie⁶². Que celle-ci soit contemporaine d'une transformation conduisant à l'explosion des cadres du capitalisme mercantile préexistant pose alors le problème de la dimension du changement qu'introduisit la révolution industrielle⁶³.

Quoique on en dise⁶⁴, dans le pays niçois la problématique de la frontière n'est pas seulement venue de la diffusion de l'Etat national. C'est que l'instauration d'un Etat de frontière sous le règne d'Emmanuel Philibert intégré aux grands systèmes d'alliances européens ne se fraya un passage qu'après l'élimination de l'opportunité lotharingienne. Dès la fin du XIVe siècle avec le règne d'Amédée VIII et jusqu'au terme du concile de Trente la Papauté avait-il est vrai contribué à ce statut territorial. Une tradition en somme que l'on voit se redresser en 1848 dans le pays niçois pour réclamer des libertés locales et une solution étatique inédite⁶⁵. Il est donc remarquable que la césure révolutionnaire appartienne à une mémoire collective française colportée non seulement dans les manuels scolaires⁶⁶ mais par les rituels fondateurs de la République « Une et indivisible » qui inspirent la recherche autour de l'adaptation du modèle de la France-République-Femme aux circonvolutions politiques, dont le déclenchement des guerres successives des XIXe et XXe siècles⁶⁷. Or, il faut souligner que la date exacte de son apparition est le 22 septembre 1792, au lendemain de la proclamation de la 1^{er} République. « Le sceau des archives sera changé et portera pour type une femme appuyée d'une main sur un faisceau, tenant dans l'autre main une lance surmontée du bonnet de la liberté, et pour légende ces mots : Archives de la république française. Ce changement sera étendu au sceau de tous les corps administratifs »⁶⁸. C'est donc de la grande nation et de la place qu'elle réserva aux petites patries qu'il nous faudra parler. Et d'abord comment leur construction s'accorda-t-elle avec le temps du monde ?

On peut essayer de se représenter celui-ci sous l'éclairage des ruptures générationnelles. La dilatation des principes européocentristes du progrès scientifique à l'ensemble du monde habité prit sa source à l'époque napoléonienne⁶⁹. La guerre de 1870 montra que c'est paradoxalement lorsque les nationalismes se firent plus agressifs qu'ils absorbèrent la genèse de sciences nouvellement promues malgré des cadres politiques plus contraignants. A l'exemple de la philologie la classification devait s'accommoder d'une sorte de compétitive instrumentalisation et c'est du conflit que naquit le positivisme en histoire⁷⁰. C'était cependant s'opposer à un puissant courant unificateur. Les audaces éclairées des Français au XVIIIe siècle dont le réseau international s'apparentait à la République des Lettres et aboutit au projet de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert pouvait compter sur la première bibliographie générale d'environ douze mille ouvrages contenant les notices des livres imprimés en Europe en langues grecque, latine, hébraïque fut publiée en 1545 à Zürich par Conrad Gessner⁷¹. Par ailleurs, quoique fondée par Colbert en 1666 le recensement

⁶² Ian Hacking, « Les classifications naturelles », *Résumé de cours au Collège de France*, Paris, 2001, pp. 507-515.

⁶³ Alberto Tenenti, « Le capitalisme : continuité ou mutation ? », dans *Une leçon d'histoire de Fernand Braudel*, Journées Fernand Braudel à Châteauvallon, Paris, 1986, pp. 100-103.

⁶⁴ Gilles Pécout, « Europe, que doit-on faire de ton histoire et de ta géographie ? », dans *Penser les frontières de l'Europe du XIXe au XXIe siècle*, Gilles Pécout (dir.), Colloque, Paris, 2004, pp. 23-38.

⁶⁵ Thierry Couzin, « Le renouvellement d'une idée de frontière. Les effets des bouleversements internationaux sur la notabilité dans le comté de Nice : 1792, 1848, 1870 », dans *Cahiers de la Méditerranée*, op. cit., pp. 157-160.

⁶⁶ Anne-Marie Thiesse, *La création des identités nationales. Europe XVIIIe-XXe siècle*, Paris, 2001, pp. 240-242.

⁶⁷ Maurice Agulhon, « Conflits et contradictions dans la France d'aujourd'hui », dans *Annales E.S.C.*, 1987, 3, pp. 595-610.

⁶⁸ Décret 22 septembre 1792, dans *Bulletin des Lois*, T.4, Paris, 1835, n°8.

⁶⁹ Stuart J. Woolf, « The construction of a european world-view in the revolutionary-napoleonic years », dans *Past and Present*, 1992, 137, pp. 72-101.

⁷⁰ François Hartog, *Le XIXe siècle et l'histoire. Le cas Fustel de Coulanges*, Paris, 2001, 430 p.

⁷¹ Louise-Noëlle Malclès, *Manuel de bibliographie*, Paris, 1985, pp. 35-36.

systematique de l'activité de l'Académie des sciences sous la forme imprimées des procès-verbaux ne fut constitué en volumes qu'à compter de 1835 puis de façon interrompue jusqu'en 1965. En somme la volonté d'archiver témoignait en faveur de la professionnalisation des membres d'un organisme qui continuait cependant à se représenter en tant que corps⁷². D'ailleurs l'inscription du météorologique dans le politique se fera progressivement à l'intérieur des institutions académiques dès 1800 à la suite d'un rapport de Lamarck à l'Institut suite à l'observation de deux coups de vent en 1788 et 1800⁷³. On peut voir un résidu de ce courant dans les très actuelles sciences de l'éducation pour lesquelles ce n'est pas la connaissance qui progresse par la division du savoir en dimensions appropriées à la diversité de chaque objet. L'emploi de formes génériques, quels que soient les contenus dont la classification décimale de la documentation imprimée développée par Melvil Dewey en 1876 témoigne comme l'application de concepts spécifiques suivant une topologie, répond avant tout à des préoccupations didactiques⁷⁴.

L'europanisation du monde de gré ou de force ne s'intensifia cependant qu'au tournant des XIXe et XXe siècle par l'emprunt non seulement du modèle national comme en Turquie et au Japon mais aussi des outils juridiques et pédagogiques nécessaires à son fonctionnement⁷⁵. Ce mouvement il est vrai s'essouffait et c'est aussi en cette fin de siècle que s'élabora une science de terrain destinée à prendre les pays dominés comme laboratoire à l'expérimentation scientifique. Il en fut ainsi en ce qui concernait la médecine de la mission Reed à Cuba en 1900 attentive certes aux conditions de l'hygiène locale mais plus encore à rechercher les raisons de la pénétration de la fièvre jaune chez les ressortissants américains⁷⁶. Seulement après la relégation de l'Europe au rang de puissance secondaire suite à la guerre 1914-1918 on atteignit le nouveau cycle générationnel des années 1930 qui verra proliférer des dictatures dont la prétention à nouer un rapport institutionnel entre science et politique conduisit à la monopolisation de la vérité de l'histoire.

Débarassée de cette pesante présence de l'Etat la science au cours de la génération suivante vers 1960 aboutit à distinguer les millénaires de la formation de la terre et le processus d'homínisation avec la conscience de son altérité. Une voie s'ouvrait pour l'humanité comme projet avec l'historicité qui en jalonnait le développement alors que la décolonisation semblait irréversible⁷⁷. Immense chantier en effet qui pouvait également compter sur le fait que l'appropriation collective de souvenirs par l'évocation d'un passé supposait l'existence d'un instrument représentatif capable de fixer des schèmes mentaux déjà formés⁷⁸. Celui-ci recouvrait donc tous les systèmes de valeurs dont l'histoire cumulative n'était qu'une variante relative à l'Occident⁷⁹. Or, quand était donné la forme sur laquelle par le moyen d'une opération une proposition était construite, était déjà donné du même coup la forme selon laquelle une proposition engendrait une autre⁸⁰. La logique algébrique en tant que

⁷² Christiane Demeulenaere-Douyère, « Un exemple de complémentarité des fonds, les sources de l'histoire de l'Académie des sciences », dans *Sciences et archives contemporaines, Les Cahiers de l'Ecole nationale du patrimoine*, 1999, 3, pp. 24-26.

⁷³ Anouchka Vasak-Chauvet, « L'orage du 13 juillet 1788, la tempête du 18 Brumaire an IX : l'inscription du politique dans le météorologique », dans *L'Événement climatique et ses représentations (XVIIe-XIXe siècle)*, Emmanuel Le Roy Ladurie, Jacques Berchtold, Jean-Paul Sermain (dir.), Paris, 2007, pp. 81-90.

⁷⁴ Michel Fabre, « Deux sources de l'épistémologie des problèmes : Dewey et Bachelard », dans *Les sciences de l'éducation. Pour l'ère nouvelle*, 2005, 3, pp. 53-66.

⁷⁵ René Rémond, *Introduction à l'histoire de notre temps. 2. Le XIXe siècle 1815-1914*, Paris, 1974, pp. 240-248.

⁷⁶ Ilana Löwy, « Le terrain comme laboratoire : la « mission Reed » et la naissance de la médecine tropicale », dans *Pour comprendre le XIXe siècle. Histoire et philosophie des sciences à la fin du siècle*, Jean-Claude Pont, Laurent Freland, Flavia Padovani, Lilia Slavinskaia (dir.), Firenze, 2007, pp. 423-448.

⁷⁷ Charles Morazé, *La logique de l'histoire*, Paris 1967, 327 p.

⁷⁸ Jean Piaget, *Epistémologie des sciences de l'homme*, Paris, 1970, pp. 189-201 et 238-240.

⁷⁹ Claude Lévi-Strauss, *Race et histoire*, Paris, 1987, pp. 41-50.

⁸⁰ Ludwig Wittgenstein, *Tractatus logico-philosophicus*, Paris, 1993, pp. 42 et 95.

relation projective au monde définissait ainsi le temps de l'apprentissage comme celui du développement. Une trentaine d'années plus tard c'est avec le rendez-vous de la chute du mur de Berlin en 1989 puis avec la dissolution de l'Union soviétique en 1991 que le progrès en politique se trouva devant l'alternative difficile de créer, ou de cesser le cours de son histoire propre⁸¹. La pensée de la rupture fit une place à la catastrophe pour remplacer ce que la révolution depuis que octobre 1917 avait affirmé par sa filiation avec juillet 1789⁸² c'est-à-dire un horizon d'attente suivant lequel la bipolarité du monde n'était que transitoire. C'est que la thèse de la sécularisation quoique issue de la tradition apocalyptique juive et chrétienne comprend également le socialisme utopique⁸³. Pour ce dernier courant c'est l'usage du concept d'« illusion héroïque » appliqué à l'œuvre de Marx qui opère en effet un trait d'union entre les révolutions de 1789 et de 1830 du point de vue de la conscience sociale qu'ont pu en avoir les principaux promoteurs⁸⁴. C'est ainsi la révolution de Juillet que le qualificatif de bourgeois naquit dans l'historiographie de la Restauration, celle de Guizot et Tocqueville⁸⁵. Cet éveil se déroula entre deux pôles. En effet, si la loi du 18 novembre 1814 avait rappelé la sanctification du septième jours en interdisant le travail en public, la seconde République réduit le 2 mars 1848 la durée quotidienne du travail à dix heures à Paris et onze heures en province mais, après l'insurrection de juin, la loi du 9 septembre revient à la situation antérieure c'est-à-dire la journée de douze heures⁸⁶.

En atteignant le siècle on peut simplement remarquer que nous avons fait concorder l'âge à l'échelle individuelle avec les grandes ondes de phénomènes collectifs⁸⁷. Il semble que la fin du XIXe siècle et le XXe siècle se prêtent bien à ce genre de rafistolage : à la génération des bourgeois conquérants a succédé la génération du fascisme, puis celle de la décolonisation, enfin celle de l'écroulement du régime communiste. On ne sait finalement si père et fils se sont opposés sur de tels enjeux, mais on peut conjecturer que la majorité légale fixée à 21 ans permit autant que l'autonomie vis-à-vis de la possession de biens en son nom propre avec la signature comme preuve, la conscription⁸⁸. La fonction associative du parti politique dans le cas limite de la perversion de son usage fasciste⁸⁹, rend finalement mieux compte de notre périodisation qui, pour ne pas avoir échappé à la sécularisation, a en revanche proposé des projets d'avenir divers, s'opposant les uns aux autres. A l'aube du troisième millénaire ce qui peut finalement inquiéter au regard de la longue durée considérée c'est l'entropie du champ des possibles, la réduction des choix, la perte de l'attente de l'avenir. Comme si la plaque tectonique de mai puis de juin 1968 au cours de laquelle notre système de représentations fut remis en cause à la fois par la prise de parole dont le domaine de la culture et du savoir et par le retour à l'ordre qui exprimait la défense des institutions avait marqué une dangereuse dissociation entre le pouvoir, soit le faire, et le langage, soit le dire, en rompant la

⁸¹ Francis Fukuyama, *La Fin de l'Histoire et le Dernier Homme*, Paris, 1992, 452 p.

⁸² Robert C. Tucker, « L'« Etincelle » et les Autres Révolutions », dans *Revue française de science politique*, 1967, 6, pp. 1126-1145.

⁸³ Jean-Louis Schlegel, « L'eschatologie et l'apocalypse dans l'histoire : un bilan controversée », dans *Esprit*, 2008, 2, pp. 88-89.

⁸⁴ Kurt Holzappel, Michaël Zeuske, « L'illusion héroïque ». Karl Marx et les révolutions de 1789 et 1830 », dans *La Pensée*, 1986, 249, pp. 18-29.

⁸⁵ Eric J. Hobsbawm, « The Making of a « Bourgeois Révolution », dans *Social Research*, 2004, 3, pp. 455-480.

⁸⁶ Olivier Vernier, « Le temps du repos sous la Troisième République : des fêtes légales aux fêtes locales », dans *Temps social, temps vécu*, Claude Mazauric (dir.), Paris, 2007, p. 68.

⁸⁷ Daniel S. Milo, *Trahir le temps*, Paris, 1991, pp. 179-190.

⁸⁸ José Gentil Da Silva, « Le poids des générations sur les ruptures historiques séculaires », dans *Les limites de siècles. Lieux de ruptures novatrices depuis les temps modernes*, Vol. 3., Colloque, Besançon, 1997, pp. 733-743.

⁸⁹ Emilio Gentile, « Le rôle du parti dans le laboratoire totalitaire italien », dans *Annales E.S.C.*, 1988, 3., pp. 567-591.

cohérence des échanges sociaux⁹⁰. C'était cependant donner une légitimité au paradigme de la catastrophe dont la caractéristique est d'abolir la distinction entre nature et culture et par conséquent de dépasser l'unité anthropologique de l'Homme⁹¹, au bénéfice d'une alliance nouvelle entre la physique et la biologie inspirée de la catastrophe de Tchernobyl⁹².

Voici tracé un cadre général, sans doute discutable, d'histoire et de philosophie des sciences du XIXe au XXIe siècles. La première percée du local dans le global peut résider dans la participation du pays niçois aux guerres de 1870, 1914 et 1940. La seconde, périlleuse, poursuit l'histoire de l'Europe à partir d'un cas unique et il sera alors question du tempérament conçu comme individuel et pourtant collectif par les effets du modèle cybernétique de la communication⁹³. Aujourd'hui c'est la qualité de la vie qui préoccupe d'autres études sur l'entité réduite des Alpes-Maritimes et sur son évolution intégrée plus largement aux pays au relief fragmenté et au littoral encombré, bref sur l'aménagement du territoire⁹⁴. Dans le cas savoisien la centralisation n'était pas un phénomène récent puisqu'il est attesté dès le XIVe siècle en Piémont et que ce pays servit de laboratoire avant sa diffusion aux autres provinces voire jusqu'aux prémices de l'Unité italienne. Plus précisément si au XVIe siècle c'est le lien dynastique qui prédomine dans une relation directe entre le pouvoir central et les villes et communautés dès le début du XVIIIe siècle, la médiatisation dans le contrôle de l'espace. Et par conséquent, la bureaucratisation s'accompagne d'une enflure dans le nombre de textes. Cette réaction qu'il est possible de dater du contexte favorable qui intervint après la guerre de succession d'Espagne en 1713 semble se reproduire dans les premières années qui suivirent le Congrès de Vienne lorsque l'Etat savoisien s'agrandit encore avec l'annexion de Gênes⁹⁵. La Révolution française a donc relancé dans ce petit pays de frontière la double problématique d'une classification des peuples qui conjugueraient une perception de la diversité restituant à chacune de ses composantes une identité et de leur caractérisation tendant à retrouver dans la multiplicité ce qui fait l'unité de l'humain⁹⁶. Quant aux pays de langue d'oc il faut souligner que jusqu'au retournement du XIXe siècle en Provence ils tiennent leur unité de l'institution du contrat de mariage indice du maintien de l'autorité parentale qui permet de contrôler le patrimoine dans les familles élargies⁹⁷. Cette procédure est issue de la tradition du droit écrit et du notariat et on peut encore en voir la trace dans les disputes en Piémont et au début de l'Unité italienne autour du refus de rédiger le testament olographe jusqu'à la promulgation du code civil de 1865⁹⁸. Peut-être s'agissait-il de la condition ultime à la généralisation du code français dont le bon fonctionnement dépendait

⁹⁰ Michel de Certeau, « Pour une nouvelle culture. Le pouvoir de parler », dans *Etudes. Revue de culture contemporaine*, 2008, 5, pp. 630-635.

⁹¹ Edgar Morin, Massimo Piattelli-Palmerini, *L'unité de l'homme. 3. Pour une anthropologie fondamentale*, Paris, 1974, 362 p.

⁹² Jean-Pierre Dupuy, « Tchernobyl et l'invisibilité du mal », dans *Esprit*, 2008, 2, pp. 67-79.

⁹³ Michaël Bühler, « Schémas d'études et modèles de communication », dans *Communications et langages*, 1974, 24, pp. 32-43.

⁹⁴ Andrée Dagorne, Jean-Yves Ottavi, « Gestion des hommes et/ou des hectares ou comment découper un territoire ? Application aux Alpes-Maritimes », dans *Recherches Régionales*, 2004, 172, pp. 1-50.

⁹⁵ Henri Costamagna, Thierry Couzin, « La centralisation inévitable ? Etude statistique sur la pratique administrative de la Maison de Savoie (XVIe-XIXe siècles) », dans *Bollettino Storico-Bibliografico Subalpino*, 2006, I, p. 136.

⁹⁶ Marc Crépon, « La classification et la caractérisation des peuples (entre unité et identité promises) », dans *Il pensiero gerarchico in Europa XVIII-XIX secolo*, Antonella Alimento, Cristina Cassina (a cura di), Firenze, 2002, pp. 221-233.

⁹⁷ Hervé Le Bras, Emmanuel Todd, *L'invention de la France. Atlas anthropologique et politique*, Paris, 1981, p.47.

⁹⁸ Isidoro Soffietti, « Il testamento olografo. Il codice civile albertino e il diritto internazionale : spunti problematici », dans *Rivista di Storia del Diritto Italiano*, 1998, LXXI, pp. 139-146.

de l'instauration de l'état civil, de la fixation du nom de famille et enfin de la validité juridique universelle de la signature⁹⁹.

• L'Europe pour horizon

Nous savons que le langage étant issu simplement de schèmes mentaux, l'opposition entre le français et les langues confondues avec l'esprit clérical de la réaction des ennemis de la République instaurée en 1792 relevait de la confrontation de deux conceptions du monde dont témoignent à Nice les choix de la toponymie¹⁰⁰. Nous avons montré qu'à Nice en 1792 il y avait des rapprochements entre la forme ancienne, et d'ailleurs toujours vivace, des confraternités et les aspirations de la conjuration des égaux¹⁰¹. Le parler peuple se propagea ainsi dans le discours public à Nice par les militaires et les commissaires du gouvernement, d'où son caractère rapidement convenu dont témoignent les séances des sociétés populaires. A Marseille pourtant, il y eut une tentative de colinguisme entre le français et la langue provençale dont le journal le *Manuel du Laboureur et de l'Artisan* fut au cours de son existence entre juin et août 1792, la meilleure expression. Tandis que la langue nationale était la langue du droit, le provençal apparaissait comme propre à en expliquer les symboles par l'usage de poésies¹⁰². Or, cette pratique de composer des poésies dialectales apparaît également à Nice sous la Restauration à chaque venue du roi de Sardaigne, et la bibliothèque municipale de Nice regorge de ces documents qui sont une preuve supplémentaire de la reconnaissance du multilinguisme en usage dans cet Etat : loin de toute politique de la langue quoique ait pu en penser Auguste Carlone en confondant le terme de *forestiere*¹⁰³ qui désigne la différence dans le cadre d'une sorte de *koiné* des agrégats régionaux avec celui de *straniere* employé pour les étrangers hors de la communauté. A ce propos le traité constitutionnel rejeté par la France en mai 2005 prévoyait par l'article III. 433 que le Conseil adopte à l'unanimité un règlement européen fixant le régime linguistique des institutions de l'Union, sans préjuger du statut de la Cour de justice¹⁰⁴. Cette dernière ne stipulant rien sur le plan linguistique laisse par conséquent sur ce plan, la diversité des situations propres à chaque Etat avoir force de loi. Ceci en vertu du principe de subsidiarité entre les instances de l'Union d'une part, entre pouvoir supranational et souveraineté nationale d'autre part. Elaboré au fur et à mesure des traités ce principe permet de régler les conflits entre les différents niveaux communautaires par délégation au cas par cas des compétences, ce qui en fait un outil démocratique tant vertical qu'horizontal supposant la participation des diverses représentations à la mise en pratique collégiale des décisions¹⁰⁵. En ce qui concerne notre enquête il n'est donc pas anodin de souligner que l'entrée officielle de la catégorie « *opinion politica* » dans le domaine territorial sous la dépendance des Savoie duquel dépendait l'émergence de petites patries se définit juridiquement comme en négatif au contact de la France révolutionnaire après la défaite piémontaise sanctionnée par l'armistice de Cherasco signé le 28 avril 1796 entre

⁹⁹ Charles Morazé, *Les bourgeois conquérants Vol. I., La montée en puissance 1780-1848*, Bruxelles, 1985, pp. 101-108.

¹⁰⁰ Jean-Baptiste Pisano, « Le pouvoir dans l'espace. Les représentations de l'identité révolutionnaire à Nice », dans *Cahiers de la Méditerranée*, 2003, 66.

¹⁰¹ Thierry Couzin, « La pénétration du langage de la Révolution dans le discours public à Nice en 1792 », Communication au 131^{ème} Congrès des sociétés historiques et scientifiques, Grenoble, 2006. (à paraître).

¹⁰² Jacques Guilhaumou, *La langue politique et la Révolution française. De l'événement à la raison linguistique*, Paris, 1989, pp. 178-181.

¹⁰³ Thierry Couzin, « La pensée d'Auguste Carlone : de l'engagement politique à la réflexion historique sur le comté de Nice », dans *Recherches Régionales*, 2005, 178, p. 39.

¹⁰⁴ *Traité établissant une Constitution pour l'Europe*, Paris, 2005, p. 80.

¹⁰⁵ Francesco Ingravalle, « Principio di sussidiarietà, potere sussidiarie e « popolo europeo » », dans *Un popolo per l'Europa Unita. Fra dibattito storico e nuove prospettive teoriche e politiche*, Corrado Malandrino (a cura di), Firenze, 2004, pp. 123-139.

Napoléon Bonaparte et Victor-Amédée III et eut un effet rétroactif sur les affaires judiciaires issues des événements houleux de 1792 dans le comté encore en cours et commanda en outre la dissolution du sénat de Nice jusqu'alors réfugié en Piémont à Carmagnola¹⁰⁶. Dès ce rattachement les Alpes-Maritimes fournirent un impressionnant quota de militaires de haut rang à la France : Masséna, Rusca, Bavastro, Joseph Tordo¹⁰⁷.

Avec la nomination de Joseph Dubouchage comme préfet de 1800 à 1814 s'ouvre une période de stabilité favorable au retour de certains traits spécifiques renouant avec l'accueil d'hôtes étrangers. Ainsi du retour des Anglais en 1802 et parmi eux du médecin John Brunnell Davis qui profita de séjour à Nice pour écrire un ouvrage afin de venir en aide aux malades qui cherchent à se soigner dans un climat vanté pour sa température et aussi de rappeler les beautés et les vestiges du pays. A cet effet le discret britannique s'attacha à prendre des notes à partir de ses observations visant plus précisément les bienfaits d'un air nouveau sur ce qu'on appelait alors la phtisie pulmonaire, c'est-à-dire la tuberculose¹⁰⁸. Il s'agissait d'une redécouverte du pays dans la mesure où déjà au XVIIe siècle par exemple dans la vallée de la Tinée, les artisans du fer, du cuir ou de la cordonnerie écoulaient encore leurs produits aussi bien à Nice, qu'à Lyon ou Grenoble¹⁰⁹. Elle rebondit donc sous l'angle des ressources locales à la Restauration. Ainsi en 1823 l'inspecteur des mines du royaume Joseph Despine fit un périple de Nice à Monaco, passant par Puget-Théniers, Guillaumes, l'ancien comté de Beuil, Lantosque et la vallée de la Roya, il s'agit certes d'un voyage personnel puisqu'il négocie ça et là des bouteilles d'eau minérale, mais aussi professionnel puisqu'il dresse des procès-verbaux relatifs à la concession des mines et en rédige le rapport pour un haut fonctionnaire de Turin¹¹⁰. Du point de vue de la législation centrale on peut dater du 30 juin 1835 à propos de la limitation du droit d'asile dans le port franc de Nice le point de rupture à partir duquel la présence du pays niçois s'effaça principalement au bénéfice de la Ligurie¹¹¹ ce qui tranche avec la production légale régionale de l'intendant de Nice dont la progression prend une allure exponentielle à partir de 1838 et jusqu'en 1850. On trouve encore un écho dans les discours des élus locaux jusqu'à la veille de 1914 de revendications économiques et notamment sur les bienfaits pour le développement de l'arrière pays que procurerait l'installation d'un réseau de chemin de fer de Nice à Sospel et de Nice à Digne¹¹².

Ces informations prennent de l'importance devant le fait que l'Union européenne s'est dotée depuis 1992 d'un Comité des régions devant examiner les questions transfrontalières mais dont le caractère consultatif a été maintenu par l'article III.386 du traité de 2005¹¹³. Ses membres sont désignés par les gouvernements parmi les représentants des collectivités régionales et locales de chaque Etat¹¹⁴. Ces projets ne sont pas exempts du mythe au sens

¹⁰⁶ Thierry Couzin, « L'invention du politique par la Grande nation. Une expression juridique de la rencontre avec les pays proches de la France révolutionnaire. Le cas du royaume de Sardaigne et de ses contrées limitrophes (1792-1849) », dans *Recherches Régionales*, (à paraître).

¹⁰⁷ Paul Gonnet, « Les différents visages à Nice d'une invention française (29 septembre 1792-mai 1814) », dans *Du Comté de Nice aux Alpes-Maritimes*, op. cit., pp. 65-66.

¹⁰⁸ Jean-Paul Potron, « Contribution britannique à la représentation du pays de Nice ou les aventures du docteur Davis sous le Consulat », dans *Du Comté de Nice aux Alpes-Maritimes*, op. cit., pp. 133-144.

¹⁰⁹ José Gentil Da Silva, « Les voies de l'Europe : ferments régionaux et sollicitations lointaines. A propos des nations alpines », dans *Wirtschaft des alpinen Raums im 17 Jahrhundert*, Louis Carlen, Gabriel Imboden (dir.), Brig, 1988, pp. 44-45.

¹¹⁰ Bernard Coutin, « De la manière dont Joseph Despine, inspecteur général des mines du royaume de Piémont-Sardaigne a appréhendé le comté de Nice en 1823 », Ibid., pp. 158-159.

¹¹¹ Thierry Couzin, *Originalité en politique : le cas du Piémont dans la naissance de l'Italie (1831-1848). Gouverner le royaume de Sardaigne à l'époque de Charles-Albert*, Zürich, 2001, pp. 98-105.

¹¹² Marc Ortolani, « La représentation de Nice et de son Comté dans le discours des députés locaux (1881-1914) », dans *Du Comté de Nice aux Alpes-Maritimes*, op. cit., pp. 73-83.

¹¹³ *Traité établissant une Constitution pour l'Europe*, op. cit., pp.73-74.

¹¹⁴ Jean Labasse, *Quelles régions pour l'Europe ?*, Paris, 1994, p. 110.

sorélien qui tend à en faire une unité culturelle. A cet égard la construction au *Quattrocento* à Florence de celui de « nouvelles Athènes » nous intéresse dans la mesure où il rebondit d'abord à Edimbourg à la fin du XVIII^e siècle et surtout en Allemagne au XIX^e siècle le pays alors des entités politiques réduites : Weimar, Munich, Meringuen, Dresde. La caractéristique de ce courant est l'historisme c'est-à-dire l'enchevêtrement de références appartenant à des périodes différentes. Ainsi Louis de Bavière fait construire dans sa capitale de nouveaux quartiers qui abritent d'imposantes collections d'art dans sa Pinacothèque et sa Glyptothèque qui se juxtaposent au passé médiéval et baroque de la ville¹¹⁵. En somme cette quête d'identité contribue par l'étude des centres et des provinces de l'histoire européenne à la construction de l'espace comme produit social tel que tend à le montrer l'édition de la « Géographie Universelle » dirigée par Roger Brunet, qui fait suite à l'ancienne réalisation de Vidal de La Blache, montrant l'existence d'une ceinture urbaine du nord de l'Italie aux Pays-Bas en passant par les pays rhénans¹¹⁶. Depuis longtemps objet de sollicitude dans le domaine académique des sciences de l'homme la médiatisation de la ville dans la vie publique de l'échelle mondiale à l'échelle micro du quartier est cependant récente. Aux côtés des élus locaux, les nouveaux cadres administratifs, intercommunalité, communauté urbaine ou communauté d'agglomération, bénéficient désormais depuis peu, Urban I (1994-1999) et Urban II (2000-2006), des fonds européens de développement régional en provenance de l'Union européenne qui n'a pas de compétence directe sur elle¹¹⁷. Quant à la couverture de l'information avec l'accélération des nouvelles technologies elle doit aboutir à l'apprentissage de la lecture de la presse et de l'image afin d'arrimer la citoyenneté dans la mondialisation¹¹⁸. Quant à cette dernière Paul Valéry signala la coupure épistémologique que son avènement signifiait pour la discipline historique c'est-à-dire le fait qu'elle n'aime pas les singularités et lui préfère les surfaces planes et sans reliefs de l'espace homogène sur lequel elle se déploie¹¹⁹. Elle est essentiellement chronophobe dans la mesure où elle aboutit à une dictature de l'immédiateté érigée en temps réel c'est-à-dire à une dématérialisation du temps qui accroît les profits du capital¹²⁰. Ainsi il reste à comprendre la dynamique des phases de flux et de reflux des communautés politiques dans leurs relations avec une mémoire collective dont il convient donc de reconnaître la nature dans notre perspective : horizontalement essentiellement topographique¹²¹ et verticalement stratigraphique un peu comme un feuilletage de superpositions successives. L'aménagement de l'espace urbain quant à lui n'était pas une première. Le sens du beau, propre à la Renaissance, du grandiose et de la salubrité vint du prodigieux effort de civilité de Rome au XVI^e siècle. Turin avait accueilli le Saint-Suaire du Christ au milieu du XVe siècle. Le bâtiment refléta dans les pays savoisiens la magnificence de ses princes¹²². Il existe des traits particuliers à l'urbanisme civil piémontais à la fois rigoureux et monumental. Quant à l'architecture religieuse elle relève certes du baroque mais se situe à la lisière occidentale d'une sorte de croissant qui s'étend de Rome à

¹¹⁵ André Rezler, *Les nouvelles Athènes. Histoire d'un mythe culturel européen*, Infolio éditions, Gollion, 2004, 223 p.

¹¹⁶ Jacques Scheibling, *Qu'est-ce que la Géographie ?*, Paris, 1994, pp. 75-98.

¹¹⁷ Cédric Marécaux, « La ville, terra incognita ? La ville et ses enjeux : la négligence des médias d'information », dans *Le Monde Diplomatique*, supplément, octobre, 2004, 4 p.

¹¹⁸ Jean-Noël Jeanneney, « L'histoire des médias et l'avenir des démocraties », dans *La démocratie occidentale au XXI^e siècle. Enjeux et modèles*, Jacques Marseille (dir.), Paris, 2000, pp. 39-53.

¹¹⁹ Paul Valéry, « De l'Histoire », dans *Regards sur le monde actuel et autres essais*, Paris, 1945, pp. 35-38.

¹²⁰ Alain Bihr, « Capitalisme et rapport au temps. Essai sur la chronophobie du capital », dans *Temps, social, temps vécu*, Claude Mazauric (dir.), 129^{ème} Congrès des sociétés historiques et scientifiques, Besançon, 2004, Paris, 2007, pp. 11-20.

¹²¹ Jean-Baptiste Pisano, « Le pouvoir dans l'espace. Les représentations de l'identité révolutionnaire à Nice », dans *Cahiers de la Méditerranée*, 2003, 66.

¹²² Thierry Couzin, *Originalité en politique : le cas du Piémont dans la naissance de l'Italie (1831-1848). Gouverner le royaume de Sardaigne à l'époque de Charles Albert*, Zürich, 2001, pp. 169-170.

Prague, à l'exception d'une œuvre de Pierre Puget à Marseille¹²³ et de quelques ouvrages en Provence orientale, par exemple une fresque ornant le château de Cagnes sur Mer daté de la fin du XVIe siècle. La formation de ses maîtres d'œuvres parmi les plus célèbres, Guarino Guarini ou Filippo Juvara, furent des disciples du prolifique Bernin. Plus particulièrement c'est à Nice que fut décidée en 1824 la création d'un *Consiglio d'Ornato*¹²⁴ qui cependant ne reçut les patentes royales qu'en 1832 à la suite des mesures d'exceptions que nécessita dans tout le royaume l'épidémie de choléra¹²⁵.

Tant de choses ont été écrites sur le rattachement du comté de Nice à la France en 1860, sur les louvoisements de Napoléon III et Cavour, sur la méthode du plébiscite, qu'il n'est guère besoin d'y revenir. Ce qui importe finalement c'est un peu pour paraphraser une formule célèbre dans un autre contexte de faire des Français. La première crise européenne de 1870 eut à Nice un relief particulier à plus d'un titre dans la mesure où ce pays se retrouva finalement entre Paris et Rome. Qu'on en juge. Le 12 juillet 1870 Victor-Emmanuel communique à son ministre des Affaires étrangères Emilio Visconti une dépêche témoignant des dispositions pacifiques du roi de Prusse à l'égard de l'Italie et du fait qu'en cas de guerre l'empereur des Français aurait avant tout embarqué les troupes qui sont dans les Etats pontificaux revenant ainsi à la Convention du 15 septembre 1864¹²⁶. Depuis la défaite de Garibaldi dans sa tentative pour soulever le peuple romain à Mentana le 3 novembre 1867¹²⁷ la France avait de nouveau installé à Civitavecchia 6000 soldats¹²⁸. Après le retrait des troupes françaises, le 29 août 1870 la Convention demeurait considérée par le gouvernement italien non pas comme la solution de la question romaine mais comme la base de sa réussite par l'absence d'intervention de puissances étrangères, préalable aux efforts de l'Etat pour transformer de façon irréversible la situation des Romains et du Saint-Siège à l'égard de la monarchie libérale¹²⁹. Toute à ses préoccupations l'Italie avait maintenu sa neutralité dans le conflit. Le 19 juillet 1870 Visconti Venosta reçoit des informations du Consul à Trieste, Bruno : les chefs du parti garibaldien résidents à Trieste auraient reçu une circulaire de Caprera les invitant à se tenir prêts à être appelés d'un moment à l'autre. En ce cas le Consul, au cas où les individus appartenant au parti d'action partiraient pour l'Italie, est d'avis de demander conseils sur la ligne à suivre¹³⁰. Ce 19 juillet 1870 Emile Ollivier accepte au nom du gouvernement les crédits du Corps législatif pour déclarer la guerre à la Prusse¹³¹.

La concordance entre l'abdication de Napoléon III après la défaite de Sedan contre la Prusse le 20 septembre 1870 par la *Porta Pia*, alors que la garnison française avait quitté la ville, place la question du séparatisme et plus largement des choix politiques à Nice dans le cadre des relations internationales. Nous connaissons ceux de Giuseppe Garibaldi¹³². Cependant l'irrédentisme fut peut-être la face italienne du séparatisme à l'égard de la France. L'attention portée par les Consulats italiens à Nice et Trieste sur l'activité des garibaldiens tendrait à le montrer. Dès lors, la forme d'un nationalisme rapprochant l'Italie et la Prusse

¹²³ Dominique Fernandez, *Le banquet des anges. L'Europe baroque de Rome à Prague*, Paris, 1984, pp. 85-97.

¹²⁴ Henri Costamagna, Jean-Baptiste Pisano, « La politique du Consiglio d'Ornato et ses réalisations », dans *Recherches Régionales*, 2001, 158, pp. 117-125.

¹²⁵ Thierry Couzin, *Originalité en politique*, op. cit., pp. 164-167.

¹²⁶ Vittorio Emanuele II al Ministro degli Esteri, Visconti Venosta, Valsavaranche, 12 luglio 1870, dans *I documenti diplomatici italiani*, Prima serie 1861-1870, Vol. III (5 luglio-20 settembre 1870), Roma, 1963, p. 59.

¹²⁷ Denis Mack Smith, *Storia d'Italia dal 1861 al 1997*, Bari, 2002, pp. 111-123.

¹²⁸ Alain Plessis, *De la fête impériale au mur des fédérés 1852-1871*, Paris, 1979, p. 223.

¹²⁹ Il Ministro degli Esteri, Visconti Venosta, ai rappresentanti diplomatici all'estero, Firenze, 29 agosto 1870, dans *I documenti diplomatici italiani*, op. cit., pp. 409-418.

¹³⁰ Il Console generale a Trieste, Bruno, al Ministro degli Esteri, Visconti Venosta, Trieste, 19 luglio 1870, dans *I documenti diplomatici italiani*, Ibid., p. 127.

¹³¹ Alain Plessis, op. cit., p. 222.

¹³² Hubert Heyries, *Garibaldi héros d'une Europe en quête d'identité*, Nice, 2007, 205 p.

face à un nationalisme français attaché au sentiment d'appartenance peuvent se rencontrer à Nice pour expliquer les enjeux auxquels doit faire face la République¹³³.

A propos de Rome la crise atteint son paroxysme lorsque le 18 septembre une mission du comte Ponza di S. Martino porteur d'une lettre de Victor-Emmanuel II auprès de Pie IX échoua. Le lieutenant-général Cadorna reçut aussitôt l'ordre d'entrer dans Rome. Du côté pontifical les instructions au général Kansler du 19 septembre 1870 furent de résister et de n'offrir sa reddition qu'après avoir constaté la violence des Italiens. Le 21 septembre éclatèrent des tumultes en ville et malgré la déclaration de Kanzler affirmant qu'il pouvait maintenir l'ordre public avec la garde suisse et la garde palatiale concédées après l'acte de capitulation, l'ambassadeur de Prusse près du Pape réclama l'entrée des troupes italiennes de Cadorna pour rétablir l'ordre. La relation épistolaire de celui-ci avec le cardinal Antonelli du 23 au 25 septembre 1870 témoigne que l'occupation du territoire était l'objet de tractations dans la mesure où c'était la base de la souveraineté temporelle du Pape qui était en jeu. Ainsi le plébiscite du 2 octobre 1870 n'intègre la cité léonine dans le suffrage populaire que par un vote séparé dont le résultat fut sanctionné par le décret du 9 octobre 1870 avec un préambule qui justifiait l'acte par le désir de ne voir l'accomplissement de l'Unité nationale que par la sauvegarde de l'indépendance spirituelle du Pape¹³⁴.

Par ailleurs, la popularité de Garibaldi se comprend mal du point de vue du Consulat d'Italie à Nice dans la mesure où sa défense de l'italianité se confond avec la revendication d'une certaine idée de la République¹³⁵. Celle-ci sera compatible avec son ralliement à sa forme française à la tête de l'armée des Vosges en 1871. Nommé par Gambetta, le 14 octobre 1870 Garibaldi en annonça la prise de commandement. Signé le 27 janvier 1871, l'armistice permit l'élection le 8 février d'une Assemblée nationale réunie à Bordeaux, chargée d'institutionnaliser la paix et le nouveau régime. Garibaldi fut élu à Paris, Dijon, Nice et Alger, mais de nationalité italienne son élection ne put être validée et il remit son mandat le 13 février¹³⁶. Après la proclamation de la République, les républicains qui s'expriment dans *Le Phare du littoral* fondé à la fin du Second Empire, et les républicains défenseurs du particularisme dont une partie s'oriente vers le conservatisme et l'autre vers un séparatisme qui s'organise à l'intérieur du Comité de Florence s'opposent. La perception des autorités face à ces clivages locaux reflète mal la réalité des divisions et leurs enjeux. Il n'y a pas à Nice de tradition légitimiste, ni orléaniste, ni bonapartiste¹³⁷. C'est que la classe politique niçoise n'avait encore avec la France qu'un attachement plus que récent. Ainsi Alfred Borriglione appartient d'abord à une mouvance de patriotes qui lui valut un exil à Gênes puis à Florence avant de revenir à Nice soutenir le groupe d'élus rassemblés autour de Gambetta, le républicain de la 1^{er} heure. Appuyé sur son journal *Le Petit Niçois* il se rendit maître de la municipalité le 6 janvier 1878¹³⁸ et organisa dans sa ville une exposition universelle en 1883-1884 afin de stimuler ses activités économiques¹³⁹.

¹³³ Henri Courrière, « Les troubles de février 1871 à Nice entre particularisme, séparatisme et République », dans *Cahiers de la Méditerranée*, 2007, 74, pp. 179-208.

¹³⁴ Tulio Aebischer, « Le ipotesi territoriali nella Questione Romana dal 1870 al 1829 », dans *Rassegna Storica del Risorgimento*, 2000, III, pp. 411-415.

¹³⁵ Thierry Couzin, « Le renouvellement d'une identité de frontière. Les effets des bouleversements internationaux sur la notabilité dans le comté de Nice : 1792, 1848, 1870 », op. cit., pp. 161-163.

¹³⁶ Hubert Heyries, *Les Garibaldiens de 14. Splendeurs et misères des Chemises Rouges en France de la Grande Guerre à la Seconde Guerre Mondiale*, Nice, 2005, pp. 24-37.

¹³⁷ Alain Ruggiero, « 1848-1872 : une période d'incertitudes », dans *Nouvelle Histoire de Nice*, op. cit., pp. 187-188.

¹³⁸ Paul Isoart, « Borriglione, le barbet rallié », dans *Nice-Historique*, 2003, 1, pp. 11-13.

¹³⁹ Jacques Gastaldi, « Une réalisation d'Alfred Borriglione. L'exposition internationale de Nice 1883-1884 », *Ibid.*, pp. 14-49.

A travers la controverse entre Mommsen, qui écrit « une lettre adressée au peuple italien » publiée dans la *Perseverenza* fin août 1870, et Fustel de Coulanges se trouvent pour la première fois énoncées deux conceptions opposées de la nation : la langue et la race d'une part, la volonté libre issue de la Révolution de 1789 d'autre part¹⁴⁰. Ces deux positions sur le principe des nationalités sont débordées par le catholicisme et l'internationalisme. En France le choc des années 1870-71 produit une lignée d'historiens qui s'expriment notamment dans *La Revue des Deux Mondes* à Paris, sous la conduite de François Buloz, et qui donne à son travail valeur d'engagement. A la mission providentielle dont témoigne toute l'histoire de France, dont la personnalité est ainsi naturellement une tension vers l'universalité professée par Jules Michelet¹⁴¹, s'oppose une nouvelle génération, Fustel de Coulanges, Ernest Renan, Hippolyte Taine, marquée par la débâcle¹⁴².

Enfin, le clergé niçois dirigé par l'évêque Jean-Pierre Sola ne semble pas être intervenu dans le débat politique avant la création de *La semaine religieuse* en 1872. Celle-ci professe le légitimisme monarchique et l'ultramontanisme favorable aux pouvoirs temporels de Pie IX. Elle soutient le Syllabus de 1864 qui dénonçait les erreurs du monde moderne. Rétrospectivement, lors de son décès, le directeur de cet organe de presse, Dunot de Saint-Maclou, jugea Napoléon III comme l'artisan des souffrances du Pape. Sans doute après l'abandon de la garnison de Rome comme conséquence de la guerre contre la Prusse¹⁴³. La presse locale, le *Phare du littoral*, le *Patriote niçois* et le *Pensiero di Nizza* ont eu à se prononcer sur ces thèmes.

La France qui a refusé le traité constitutionnel en mai 2005, demeure à la fois un isthme de l'Europe¹⁴⁴ et une terre d'immigration en termes de force de travail¹⁴⁵. Que celle-ci fut d'abord italienne dans les Alpes-Maritimes dès le second XIXe siècle pose à cet égard plutôt problème dans la mesure où s'y développa la forme méditerranéenne d'un cosmopolitisme favorisant la coexistence des groupes dans un espace segmentaire dont la création d'une marge de Monaco, l'agglomération de Beausoleil en 1904, constitue un bel exemple¹⁴⁶.

C'est dans un courant d'ampleur national que le pays niçois fut pensé non plus en terme d'ancien Comté, mais de région. Il faut rappeler que le mot « Régionalisme » n'entra qu'en 1934 dans le Dictionnaire de l'Académie française : « Tendance à favoriser, tout en maintenant l'unité nationale, le développement particulier, autonome, des régions et en conserver la physionomie des mœurs, les coutumes et les traditions historiques »¹⁴⁷. Déjà sous la IIIe République une loi de 1898 avait initié le regroupement économique par région à l'aide du réseau des chambres de commerce mais la réalisation de ce projet s'était heurté localement aux conflits d'intérêt entre Nice et Marseille. C'est en fait la première guerre mondiale qui va ici concrétiser un régionalisme économique par le biais et du département des Alpes-Maritimes et d'une décision militaire de 1915 devant pallier les carences de la consommation des ménages et de la grande industrie. Le Sud-Est constitue la XVe région dont le siège est à Marseille divisée en sous-comités, dont font partie les Alpes-Maritimes et qui n'ont qu'une autorité consultative. Dans ce contexte les divergences appaurent essentiellement à propos de

¹⁴⁰ Raoul Girardet, *Le nationalisme français. Anthologie 1871-1914*, Paris, 1983, pp. 63-65.

¹⁴¹ Hervé Terral, « L'homme du Midi et l'homme du Nord : la question nationale chez Jules Michelet », dans *Les suds. Construction et déconstruction d'un espace national*, Claudine Vassas (dir.), Paris, 2005, pp. 113-119.

¹⁴² François Hartog, op. cit., pp. 54-86.

¹⁴³ Françoise Hildesheimer (dir.), op. cit., pp. 257-262.

¹⁴⁴ Fernand Braudel, *L'identité de la France. Vol. I : Espace et Histoire*, Paris, 1986, pp. 239-271.

¹⁴⁵ Laurent Delpiano, « Beausoleil cité cosmopolite 1880-1930 », dans *Recherches Régionales*, 2005, 178, pp. 41-60.

¹⁴⁶ Yvan Gastaud, « Monaco, Beausoleil face à l'immigration italienne (1860-1930) », dans *Recherches Régionales*, 2005, 179, pp. 81-88.

¹⁴⁷ Jean Charles-Brun, *Le Régionalisme*, Mireille Meyer (ed.), Paris, 2004, p. 33.

revendications sur les commodités de transport de matières premières comme le charbon qui conduisirent à des projets plus vastes entre 1917 et 1919 liés également aux communications mais reposant sur l'usage commercial des particularités d'ordre historique et géographique de rattachement administratif de Nice à l'arc alpin plutôt qu'à la Provence. Cette première régionalisation économique fut reprise vingt ans après par le gouvernement de Vichy¹⁴⁸. Voilà qui mène au comportement de cet espace pendant la seconde guerre mondiale.

Le rappel des réservistes avait commencé le 23 août 1939 après la déclaration de guerre avec l'Allemagne. Il n'y a pas immédiatement d'union sacrée puisque le pacte germano-soviétique provoque l'arrestation du député communiste Virgile Barel puis la fermeture de la bourse du travail. Les prodromes de l'entrée en guerre de l'Italie commencent par l'occupation de Menton début juin dont une partie de la population s'enfuit. Avec l'écho des premiers combats sur la frontière une cérémonie a lieu au monument aux morts où le préfet, l'évêque Mgr Rémond, et le maire de Nice Jean Médecin, appellent au rassemblement autour de la figure du maréchal Pétain. Nice voit, comme ailleurs, la persécution des juifs et des francs-maçons. L'opposition se manifesterait progressivement à compter de l'automne 1942. Dans le même temps l'application des lois antisémites du régime de Vichy est entravée par les autorités locales. Les affrontements avec l'Italie cessent avec la capitulation début septembre 1943. C'est l'occupation du département pas les Allemands qui provoque la multiplication des actes de la Résistance. Celle-ci bénéficie de la réussite du débarquement de Provence et la ville est libérée en août 1944. Une cour de justice fonctionne à partir du 23 septembre 1944 pour organiser une épuration jusqu'à sa disparition en 1946. Mais dès le 29 avril 1945 furent organisées des élections qui élirent comme maire Jacques Cotta. Le 8 mai 1945 l'annonce de la fin des hostilités fut l'occasion de grandes fêtes¹⁴⁹.

Ces temps noirs tarderont à prendre fin. Certes au niveau local avec les réajustements des frontières de 1947 qui aboutirent au rattachement à la France des communes de La Brigue et Tende ainsi que des territoires de chasse du roi d'Italie occupant le versant sud du massif du Mercantour répartis entre les communes d'Isola, Saint-Martin Vésubie, Saint-Sauveur sur Tinée, Belvédère et Valdeblore, mais quant à ces dernières possessions elles avaient fait l'objet de contestations de la part des communes dès les années 1910 pour des raisons relevant du poids de la fiscalité, de la complexité administrative enfin à des difficultés d'aménagement¹⁵⁰. D'autre part, à l'échelle internationale dans le cadre du Plan Marshall et de façon autonome et institutionnelle en 1948 avec le premier traité de coopération économique européen rassemblant l'Allemagne, le Benelux, la France et l'Italie¹⁵¹. Ces premiers pas ont cependant pour corollaire la division du continent dans le cadre de l'Alliance atlantique non seulement d'avec sa partie centrale et orientale sous domination soviétique dans le cadre de laquelle la Yougoslavie du maréchal Tito représenta une variante fédéraliste mais de la Suisse neutre et de la France suite au refus du général de Gaulle demeurent des exceptions¹⁵². C'est cependant avec la signature d'après une idée de Jean Monnet, programmé par un discours de Robert Schuman en 1950, que fut institué par le traité de Paris le 18 avril 1951 la Communauté européenne de charbon et d'acier¹⁵³. Ce projet a inspiré dans la même

¹⁴⁸ Olivier Vernier, « La région de Nice (1898-1941) : de l'espace économique contesté à la province administrative escamotée », dans *Du Comté de Nice aux Alpes-Maritimes*, op. cit., pp. 90-93.

¹⁴⁹ Jean-Louis Panicacci, « Nice de 1939 à 1953 », dans *Nouvelle Histoire de Nice*, op. cit., pp. 233-250.

¹⁵⁰ Christine Bouisset, « Le découpage de la frontière franco-italienne dans les Alpes-Maritimes en 1860 et ses conséquences : entre conflits locaux et enjeux internationaux », dans *Frontières*, Christian Desplat (dir.), Paris, 2002.

¹⁵¹ Dominique Barjot, Alain Beltran, Michel Hau, Isabelle Lescent, Michèle Merger, Suzy Pasleau, Guy Vanthemsche, *Industrialisation et sociétés en Europe occidentale du début des années 1880 à la fin des années 1960. France, Allemagne-RFA, Italie, Royaume-Uni et Benelux*, Paris, 1997, 445 p.

¹⁵² Eric J. Hobsbawm, *L'âge des extrêmes. Histoire du court XXe siècle 1914-1991*, Paris, 1994, pp. 303-340.

¹⁵³ Jean Labasse, op. cit., p. 111.

capitale la réunion du premier Congrès international des sciences historiques d'après guerre. Dans la foulée, se déroulèrent sur l'initiative de l'UNESCO trois rencontres franco-italiennes visant à la révision des manuels scolaires, à Rome durant l'hiver 1951, la seconde à Sèvres en 1952 et la dernière à Rome en 1954. Après la rédaction d'une feuille de route, il s'est d'abord agi d'examiner les guerres d'Italie et l'histoire de la civilisation aux XVe et XVIe siècles, la Renaissance et le début de la prépondérance étrangère en Italie, la Révolution française et le 1^{er} Empire, l'Unité italienne enfin le *Risorgimento*. La dernière réunion examina les relations franco-italiennes de 1870 à 1914, la période de la 1^{er} guerre mondiale et des traités de paix (1914-1920), l'intervalle entre les deux guerres (1920-1939), afin de réaliser une sorte de péréquation des manuels scolaires¹⁵⁴. L'un et l'autre pays bénéficiaient il est vrai de nouvelles constitutions républicaines, celle de la IV^e République française entra en vigueur en 1946, tandis que la 1^{er} République italienne fut opératoire le 1^{er} janvier 1948. Cette dernière malgré un certain nombre de modifications législatives partielles a perduré jusqu'à nos jours. Ses piliers s'appuient sur l'élection au suffrage universel du Parlement, chambre des députés élue sur une base nationale et un sénat élu sur une base régionale, pour cinq ans. C'est lui qui désigne le président de la République pour sept ans auquel il appartient de nommer le gouvernement, soit le président du Conseil et ses ministres l'organe exécutif de fait¹⁵⁵. L'Italie fut le premier des pays fondateurs de l'Union à avoir ratifié par voie parlementaire le 6 avril 2005 le Traité constitutionnel européen lors de la présidence au conseil de l'alliance de l'« Olivier » réuni par Romano Prodi. Et ce, dans le contexte de l'émergence de nouveaux partis politiques sortis *ex nihilo* autour de personnalités charismatiques émergeant de la société civile : Silvio Berlusconi, Umberto Bossi, Gian Carlo Fini et Romano Prodi. S'agissant des interstices entre lesquels peuvent se développer les petites patries il existe une structure depuis 1982 : la Communauté de travail des Alpes occidentales réunissant 8 régions appartenant aux ensembles français, italiens et suisses. Celle-ci rassemble les régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Val d'Aoste, Ligurie, Piémont et les cantons de Vaud, du Valais et de Genève¹⁵⁶. Quant à la Savoie et au comté de Nice ils ne recourent pas exactement le territoire actuel des Alpes-Maritimes et des deux départements de la Savoie. La patrimonialisation comme assimilation d'une mémoire commune dès l'intervention de l'abbé Grégoire en 1794 qui aboutit à des campagnes d'inventaires visant à conserver tous les objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement¹⁵⁷. Celle-ci devient cependant aujourd'hui un enjeu. En Savoie par exemple¹⁵⁸ ou plus différemment dans les fonctions nouvelles de la muséographie portée par les associations qui est de transmission plus que d'objectivisation par exemple en ce qui concerne la mise en valeur des vieux métiers¹⁵⁹. Les trois espaces politiques auxquels ils appartiennent sont dissemblables dans la mesure où le Val d'Aoste bénéficie d'un statut spécial dans l'ensemble italien depuis 1948, les cantons helvétiques, appartiennent à une Confédération, quant aux régions françaises leur cadre administratif a été construit à partir de la structure départementale et par conséquent dépend des orientations de la Division pour l'Administration du Territoire et de l'Aménagement

¹⁵⁴ Romain H. Rainero, « I convegni italo-francesi per la revisione dei manuali di storia (1951-1954) », dans *Recherches Régionales*, 2007, 187, pp. 97-111.

¹⁵⁵ Bernard Gaudillère, *Les institutions de l'Italie*, Paris, 1994, 47 p.

¹⁵⁶ Gérard-François Dumont, Anselm Zurfluh (ed.), *L'arc alpin. Histoire et géopolitique d'un espace européen*, Zürich, 1998, pp. 79-92.

¹⁵⁷ Marie-Anne Sidre, *La France du patrimoine. Les choix de la mémoire*, Paris, 1996, 144 p.

¹⁵⁸ Bruno Berthier, « La valorisation du patrimoine monumental révélateur d'une souveraineté transfrontalière oubliée, ou petit catalogue des ambiguïtés de l'exemple savoyard », dans *Les Suds. Construction et déconstruction d'un espace national*, Claudine Vassas (dir.), 126^{ème} Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Paris, 2005, pp. 149-173.

¹⁵⁹ Hervé Glevarac, « Le nouveau régime d'historicité porté par les Associations du patrimoine », dans *Usages politiques de l'Histoire dans la France contemporaine des années 70 à nos jours*, Colloque, Paris, 2003.

Régional. Avec l'acte unique de février 1986 l'Union a posé le principe de la libre circulation entre les pays membres qui a logiquement conduit en 1990 aux accords de Schengen prévoyant une coopération entre la police, la douane et la justice des différents Etats. Autre aspect de la construction européenne la coopération transnationale initiée en 1997 avec la mise en place des volets A, B, C, d'INTERREG (volet A : coopération locale transfrontalière, volet B : coopération transnationale, volet C : coopération entre régions en retard de développement) pour la période 2000-2006¹⁶⁰. A ce sujet il est remarquable que l'art.III-265 du Traité constitutionnel européen¹⁶¹ prévoyait que les Etats membres assurent l'absence de tout contrôle des personnes, quelle que soit leur nationalité, lorsqu'elles franchissent les frontières internes de l'Union. Ce qui était déplacer les limites et en faire une sorte de glacis aux confins de l'Europe : l'Espagne, la Grèce au sud, pour laisser en suspend la situation particulièrement changeante dans les Balkans, l'Ukraine et la Biélorussie à l'est, la Finlande au nord. Pour faire progresser l'Union avec la diversité de chaque Etat membre on peut comprendre qu'il faille sur ce point une pratique politique prudente¹⁶². Le blocus continental décrété à Berlin par Napoléon le 21 novembre 1806 destiné à fermer le commerce à la navigation britannique devait dans les poches portuaires, par exemple à Bordeaux, Hambourg et Livourne, demeurer sous l'emprise de la nécessité de l'approvisionnement en denrées diverses¹⁶³ peut aider à saisir le dilemme dans lequel se trouve l'Europe depuis 2005.

Le cadre demeurant désormais national depuis le refus de ratification du Traité constitutionnel par référendum le 29 mai 2005, dans les 26 régions françaises, d'après les statistiques de l'INSEE, la région Rhône-Alpes arrivait au second rang tant en valeur absolue que dans le PIB par habitant, tandis que la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se situait au 3^{ème} rang pour le PIB mais seulement à la 6^{ème} place soit une différence qui s'explique peut-être par la primauté des activités tertiaires et de services faiblement capitalistiques avec l'application de la loi sur les 40 heures hebdomadaires. Au seuil des années 1970 les employés tendirent à devenir des salariés sous l'effet des exigences de la clientèle en matière d'horaires d'ouverture et la saison doit désormais s'adapter au nouvelles technologies ce qui conduit au recours de la publicité et au partenariat avec des agences de voyages. Par ailleurs une autre forme de tourisme s'est développée autour de l'organisation de congrès ou autres manifestations locales d'ampleur internationale¹⁶⁴.

Compte tenu des problèmes propres auxquels s'est heurtée la centralisation dans leurs pays il n'est peut-être pas étonnant que ce soit des chercheurs allemands et italiens qui dans la foulée du traité de Rome de 1957 aient proposé des alternatives confédérales. En ce qui concerne cette étude la notion de petite patrie peut aider à dépasser, en les réduisant au niveau local des problèmes qui appartiennent certes à différentes échelles géographiques, les débats actuels sur l'Europe avec les seuls modèles de la Confédération ou de la primauté de l'Etat souverain. Du côté français Jacques Delors a été le partisan d'une troisième voie en proposant l'idée d'une fédération d'Etats nations¹⁶⁵. Il faut donc procéder par induction et donc inverser

¹⁶⁰ Grégory Hamez, « Frontières nationales et nouvelles limites au sein de l'Union européenne », dans *Frontières*, op. cit., pp. 359-374.

¹⁶¹ *Traité établissant une Constitution pour l'Europe*, Paris, 2005, p. 51.

¹⁶² Gil Delannoï, « La prudence dans l'histoire de la pensée », dans *Mots. Les langages du politique*, 1995, 44, pp. 101-105.

¹⁶³ Silvia Marzagalli, « Napoléon, l'Europe et le blocus continental. Application et réactions à partir de l'étude de trois villes portuaires : Bordeaux, Hambourg et Livourne », dans *Napoléon et l'Europe*, Jean-Clément Martin (dir.), Colloque, Rennes, 2002, pp. 71-90.

¹⁶⁴ Pierre Gouirand, « Histoire du temps de travail dans l'hôtellerie dans les Alpes-Maritimes de 1950 à 1980 », dans *Recherches Régionales*, 2001, 159, pp. 24-26.

¹⁶⁵ Claudio Giulio Anta, I popoli europei nel pensiero di Jacques Delors : « Una federazione di Stati-nazione », dans *Un popolo per l'Europa unita. Fra dibattito storico e nuove prospettive teoriche e politiche*, Corrado Malandrino (a cura di), Firenze, 2004, pp. 181-192.

le chemin déjà tracé sur le discours universaliste de droits suivant le cosmopolitisme de la fin du XVIIIe siècle qui se dilaterait aux dimensions du monde laissant pensable l'espace politique une autre mondialisation et revenir aux problèmes soulevés autour de la Grande nation et de son extension après la proclamation de la République française 21 septembre 1792 aux pays limitrophes et au-delà de la Méditerranée en Egypte avec l'expédition du général Bonaparte. Que le Consulat puis l'empire napoléonien en aient été les continuateurs pose la question des révolutions périphériques¹⁶⁶. Elles ont précédé l'expansion de la France ou peut-être été produites par la présence de ce qui, suivant le regard de certains peuples, fut vécu comme une occupation et dont les cas de l'Espagne puis de la Russie témoignent. S'agissant de la péninsule ibérique, certains prêtres s'opposèrent cependant, à l'exemple de l'évêque de Saragosse, à ceux qui au sein de l'Eglise proclamaient la caractère saint de la guerre contre les Français¹⁶⁷.

On peut conclure à propos d'un bel exemple de coopération dans l'Union avec l'emploi de fonds structurels aux pays les moins développés dans le cadre de la politique agricole commune instaurée en 1958 qui concernait finalement les pays européens de l'Europe du sud à savoir la France, la Grèce, l'Italie, le Portugal et l'Espagne. A l'intérieur de cet ensemble la petite patrie des Alpes-Maritimes qui constitua le fil de ce travail propose avec sa division entre le littoral, le moyen pays et le haut pays, trois types d'économies, essentiellement tertiaire en bord de mer, l'agriculture sèche domine dans l'arrière pays proprement dit, tandis que l'économie de montagne prévaut sur les hauteurs¹⁶⁸. Bref, un condensé des questions de développement, avec ses problèmes dus essentiellement à l'activité en pointillé imposée par les saisons d'été et d'hiver, communes à l'ensemble de la Méditerranée. Quant à ce qui reste et se transmet de ces réalités à l'échelle humaine, on dit communément qu'on se représente un événement passé ou qu'on en a une image laquelle peut-être visuelle ou auditive. Si chez Spinoza la mémoire est réduite au rappel et opère ainsi dans le sillage de l'imagination, la problématique de sa distinction renvoie à Aristote pour lequel la mémoire est du temps ce qui ouvrait la voie à l'effort de mémoire selon Bergson et au travail de remémoration pour Freud¹⁶⁹.

¹⁶⁶ Thierry Couzin, « Révolution française, périphérie piémontaise et Restauration (1789-1830) », dans *Recherches Régionales*, 2008, 189, pp. 83-92.

¹⁶⁷ Thierry Couzin, « Un chapitre d'histoire intellectuelle », dans *Recherches Régionales*, 2008, 190, p. 27.

¹⁶⁸ Jacqueline Bonnamour, *Agricultures et campagnes dans le monde*, Paris, 1996, pp. 132-138 et 269-281.

¹⁶⁹ Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, 2000, pp. 5-7 et 67-69.